

Inscriptions scolaires 2023- 2024

Du 13 février au 22 avril 2023 à 10h00

Sont concernés par cette démarche :

- les parents dont les enfants sont nés en 2020 et entre le 1er janvier et le 31 mars 2021 (sous réserve des places disponibles)
- les parents ayant des enfants nés en 2018 et 2019 pour lesquels un changement de situation entraîne une inscription à Liancourt

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur ce site ou à retirer en mairie.

Les dossiers dûment complétés seront à déposer à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux, accompagnés d'une copie du livret de famille et d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, gaz, eau...).

Les personnes ne résidant pas à Liancourt souhaitant inscrire leur enfant dans une école de la commune doivent remplir un imprimé spécifique et faire remplir au Maire de leur commune de résidence un engagement financier.

Attention, seuls les enfants à jour de leurs vaccinations peuvent être inscrits.

Si vous souhaitez des informations sur les écoles cliquez [ici](#)

Imprimé d'inscription scolaire 2023-2024

Fichier

[Imprimé d'inscription scolaire Liancourtois \(.pdf - 112.31 Ko\)](#)

Imprimé d'inscription scolaire 2023-2024 Extérieurs

Fichier

[Imprimé inscription scolaire hors commune \(.pdf - 111.57 Ko\)](#)

Engagement financier commune extérieure

Fichier

[Imprimé d'engagement financier \(.pdf - 107.35 Ko\)](#)